

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 2018 à 19 HEURES

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Chantal GUIDEZ, Michèle SELLIER, Sabrina CHAUVET, Christine BENARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Jérôme BROCHARD, Daniel HENRY, Christine FOURIER, Florence HAULTCOEUR

Absents excusés :

Emmanuelle LECOMTE donne procuration à Céline CHANCY
Jean-Claude MARTIN donne procuration à Florence HAULTCOEUR
Manuela GONCALVES donne procuration à Christine BENARD
Martine MICHEL donne procuration à Sabrina CHAUVET

Secrétaire de séance : Florence HAULTCOEUR

Présentation de la Marianne d'or de l'Yonne qui récompense certaines réalisations de communes. Nous avons été récompensés pour l'année 2017 pour l'ouverture de notre maison de services au public. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à ce projet.

Présentation de Madame Véronique LEPRINCE qui a commencé à travailler à la commune lundi en contrat déterminé à temps partiel.

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation :

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Création et suppression d'emploi dans le cadre d'avancement de grade :

Suite à des avancements de grade, nous devons procéder à des créations et des suppressions de postes au sein de notre commune. Ce que l'on ne faisait pas régulièrement mais qui est obligatoire. En effet, lors d'avancement de grade, les anciens postes doivent être supprimés suite au conseil du centre de gestion. Monsieur le maire propose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération fixant les taux de promotions en date du 27 novembre 2008, Pour tenir compte de l'évolution des postes, suite à l'avancement de grade de plusieurs agents, il est nécessaire de créer 10 emplois :

le Maire, propose :

- 1 emploi d' Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois d' Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d' Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d' Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois d' Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d' Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe

Après délibération, le Conseil décide la création des postes à compter du 1^{er} avril

le Maire, propose que les anciens emplois correspondant aux anciens grades des agents soient supprimés. :

- 1 emploi d' Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 3 emplois d' Adjoint technique territorial
- 1 emploi d' Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d' Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- 3 emplois d' Adjoint territorial d'animation
- 1 emploi d' Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe

Après délibération, le Conseil décide la suppression des postes à compter du 1^{er} avril
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget,

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Sylvia TISON demande si les avancements de grades font suite à des concours. Monsieur le maire l'informe que c'est par ancienneté et non par concours.

Madame Christine BENARD demande si Monsieur Philippe MOREAU en contrat a aussi droit à des avancements de grade. Monsieur le maire l'informe que Monsieur Philippe MOREAU est en contrat indéterminé et qu'il n'est pas régi aux mêmes règles. Cependant son salaire peut être indexé sur sa prime. Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Philippe MOREAU ne veut pas changer son statut.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a plus de souplesse dans l'octroi des primes quand un agent est en contrat car il n'y a pas de grille indiciaire.

Madame Christine BENARD demande si le conseil municipal sera informé si monsieur Philippe MOREAU a une augmentation de prime. Monsieur le maire l'informe que pour le personnel c'est le maire qui prend la décision. Il peut ou non en informer le conseil.

Vacance de poste:

Monsieur le maire informe le conseil municipal que sur notre commune il va y avoir une vacance de poste d'adjoint administratif puisque Madame Valérie JACOB a demandé sa mutation sur la commune d'Héry. Légalement elle doit prendre son poste au 1^{er} juin. La commune d'Héry a demandé s'il était possible de l'avancer au 1^{er} mai. Pour le moment, aucune réponse n'a été donnée car nous voulons être sûr qu'au moment où elle va quitter son poste le travail pourra continuer. Il a donc fallu embaucher au plus vite. Dans les candidatures reçues par la commune d'Héry, il y avait celle de Madame LEPRINCE. La commune d'Héry ne souhaitait pas embaucher une personne domiciliée sur la même commune pour des raisons de confidentialités.

Monsieur le maire et Madame Michèle SELLIER ont reçu Madame LEPRINCE. Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame LEPRINCE a une formation de secrétaire de mairie et qu'elle a effectué sa formation au sein de la commune de Chemilly/Yonne. Elle a également travaillé pour les communes de Saint Bris et Monéteau et elle est actuellement sur la commune de Villefargeau pour un contrat de 20 heures. C'est pourquoi nous lui avons proposé, dans un premier temps, un contrat de 15 heures en prévision du passage de consignes avec Madame JACOB.

Il faut donc déclarer le poste de Madame JACOB vacant.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD se montre très surprise qu'il n'y ait pas un recrutement plus élargi pour pouvoir comparer les candidatures. Monsieur le maire l'informe que si la personne convient directement et qu'elle est recommandée par plusieurs collectivités, et que son travail est satisfaisant, il ne voit pas pourquoi il faudrait aller chercher ailleurs. Cela aurait été une perte de temps, que nous n'avons pas, et décevoir des personnes qui auraient postulé. Nous avons pris nos responsabilités.

Madame Christine BENARD informe le conseil municipal que c'est une question de procédure et non de personne.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il préfère être humain plutôt que procédurier.

Offre achat notaire:

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'étude Notarial MERLET/CHEVRON concernant une demande d'achat d'une parcelle sur notre commune. Il s'agit de la parcelle devant la piscine (le parc de la piscine). L'étude est devenue aujourd'hui trop petite et n'est plus adaptée. Ils recherchent un nouvel emplacement plus grand et plus fonctionnel. Nous les avons rencontrés 2 fois et nous leur avons fait des propositions mais ils se sont arrêtés sur ce terrain.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour lui il est mal venu de construire sur ce terrain car nous avons prévu d'aménager ce parc et d'utiliser la petite maison pour des expositions pour les artistes locaux.

Effectivement, le risque est, que si nous ne trouvons pas de solution l'étude quitte notre commune.

Nous leur avons proposé plusieurs terrains qui ne leur conviennent pas. Ils veulent à tout prix être sur l'axe principal.

Monsieur Jérôme Brochard pense que c'est une incompatibilité de secteur, la parcelle concernée est clairement de loisirs et un lieu de sérénité de travail.

Madame Céline CHANCY rappelle au conseil municipal que c'est encore un des seuls terrains nous appartenant au centre de la commune.

Le conseil délibère et vote. Il refuse à l'unanimité la vente de la parcelle AB 153.

Modification « délégation du maire » (régie) :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en début de mandat le conseil municipal confie au maire des délégations générales et dans ces délégations il y a la création des régies. Nous avons omis de mettre « suppression et modification de régie ». En effet, nous devons supprimer d'anciennes régies qui ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années et de modifier des régies notamment pour le « club ado ».

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité la modification de la « délégation du maire » pour la création, la suppression et la modification de régie.

Monsieur Jérôme BROCHARD demande comment nous supprimions les régies avant. Monsieur le maire l'informe que rien n'a été fait. Comme le Trésor public est en train de faire des contrôles, il nous demande de nous mettre en règle et de fermer les régies qui ne servent plus.

Indemnités des élus :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour la déclaration d'impôt 2018, les indemnités des élus sont dorénavant imposables. Il n'y a plus de prélèvement à la source. Il rappelle au conseil municipal que nous avons pris un taux inférieur de 10 % au taux légal. Aujourd'hui, pour compenser cette imposition qui pénalise l'ensemble des élus, monsieur le maire demande à restaurer l'indemnité légale pour le maire et les adjoints.

Le conseil délibère et vote. Il approuve le rétablissement de l'indemnité légale : 13 voix « pour » et 6 « abstentions ».

Monsieur Jérôme BROCHARD demande si les indemnités ont été augmentées. Monsieur le maire l'informe qu'il n'y a pas d'augmentation.

Madame Sabrina CHAUVET demande s'il est possible de connaître le montant de l'indemnité pour chaque élu. Monsieur le maire l'informe que l'indemnité pour le maire était à ce jour de 1 374.90 € et qu'elle passera à 1 515.92 € et que pour les adjoints l'indemnité était de 571.77 € et qu'elle passera à 635.30 €. Il faut savoir que chaque fois que nous nous absents de notre travail pour des rendez-vous ou des réunions les heures ne sont pas payées. (Délégation de mandat) Monsieur le maire informe le conseil que s'il devait déclarer ses frais kilométriques, le montant serait plus important.

Madame Sabrina CHAUVET demande si les adjoints ont eux aussi des frais. Monsieur le maire lui répond que les adjoints qui travaillent, lorsqu'ils s'absentent ne sont pas payés par leurs employeurs.

Madame Sabrina CHAUVET repose la question pour les adjoints inactifs. Monsieur le maire l'informe qu'il y a aussi des réunions pour les inactifs et qu'ils passent justement beaucoup de temps en mairie. On ne peut pas différencier les adjoints actifs et les adjoints inactifs. C'est la force d'un conseil municipal d'avoir des actifs et des retraités.

Indemnité trésor public :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que tous les ans nous devons voter l'indemnité du trésorier. Il y avait 2 options en début de mandat : soit on votait pour l'intégralité du mandat et on n'y revenait pas tous les ans, soit on votait tous les ans. Nous avons préféré la deuxième solution.

Depuis le début de notre mandat nous ne l'avons pas voté une seule fois et nous avons toujours refusé. Cette année, il y a eu une évolution plutôt positive avec le nouveau trésorier payeur qui est beaucoup plus rigoureux, plus à l'écoute et beaucoup plus disponible.

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec : 14 voix « pour », 3 « abstentions » et 2 voix « contre » l'octroi de cette indemnité.

Monsieur Jérôme BROCHARD demande si le délai de paiement des prestataires est toujours aussi long. Monsieur le maire lui fait part que cela doit être amélioré car nous n'avons plus de réclamations de la part de nos prestataires.

Monsieur Jérôme BROCHARD demande combien de communes lui octroient cette indemnité et il souhaite savoir si cette indemnité est personnelle ou si elle est redistribuée au personnel du trésor public. Monsieur le maire l'informe que cette indemnité est pour le trésorier et que chaque commune est libre ou non de lui octroyer.

Madame Christine BENARD demande si nous pouvons moduler cette indemnité et si cela nous engage pour les années à venir. Monsieur le maire l'informe que nous pouvons effectivement moduler cette indemnité et que nous devons revoter l'année prochaine.

Délibération permanente SDEY :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous avons effectué dernièrement des travaux d'éclairage public rue et impasse du Champ d'Arcy, rue des Chapelains et rue du vivier. Nous avons perdu du temps car pour engager ces travaux il fallait qu'on ait voté le pacte financier qui nous lie au SDEY. De ce fait, pour éviter une perte de temps pour les prochains travaux, cette délibération nous permettra à l'avenir de ne pas à avoir à délibérer. Cela ne change en rien le montage financier. Toutefois on ne pourra pas signer le pacte financier si les travaux souhaités non pas été voté lors d'un conseil municipal.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

RODP (redevance d'occupation du domaine public et taxe pylônes 2018) :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que tous les ans nous votons cette redevance afin de facturer à ENEDIS, Orange, GRDF.....l'occupation de notre domaine public. Sauf qu'il nous manque actuellement des renseignements concernant GRDF et Orange.

Monsieur le maire propose donc de délibérer sur la redevance d'occupation qui concerne ENEDIS pour les lignes électriques BT qui sera pour l'année 2018 de 203 €.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Enquête publique vente rue de la Bertine :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous avons voté il y a quelque temps la vente d'une parcelle de terrain rue de la Bertine.

Le problème c'est que ce terrain fait partie du domaine public de la commune. Pour pouvoir vendre un terrain du domaine public, il faut procéder au déclassement de cette parcelle. Pour ce faire nous devons faire une enquête publique. Or cette enquête n'est pas gratuite.

Nous n'avons pas l'utilité de ce terrain et le but n'est pas de revenir sur cette vente. Le risque est qu'à la fin de l'enquête publique l'enquêteur nous informe qu'il est impossible de vendre ce terrain pour diverses raisons, nous aurons avancé ces frais à perte et nous devons rembourser le bornage. Si la vente va au bout, cela ne nous coutera rien. Les frais sont couverts par le prix de vente.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à 17 voix « pour », 1 « opposition » et 1 « abstention » l'enquête publique à la charge de la commune.

Demande de subventions (DETR.....) :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons 2 demandes de subventions concernant la rénovation et la mise aux normes de notre piscine municipale en plus de l'enveloppe cantonale. Nous pouvons aussi demander une subvention au titre de la DETR 2018 et une subvention au titre du DSIL.

Les subventions sont demandées sur la base de 573 000.037 € qui correspond à l'enveloppe des travaux et des honoraires sachant qu'aujourd'hui nous avons déjà l'enveloppe cantonale qui s'élève à 249 407 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander les subventions supplémentaires pour le dossier de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale.

Nous allons aussi faire une demande au titre du CNDS et auprès de la région.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et autorise le maire à demander toutes les subventions afférentes à la rénovation et la mise aux normes de la piscine municipale.

Informations diverses :

- Piscine : cet été, nous sommes obligés de fermer la piscine. En effet, nous sommes contraints par les délais car les travaux doivent être terminés en 2018 pour pouvoir avoir le versement de l'enveloppe cantonale. Les travaux devraient débuter en août.
- Départ de l'orthophoniste suite à la mutation de son époux. Elle sera remplacée au 1^{er} mai par une psychologue neurologue. Nous avons aussi reçu une demande émanant d'une diététicienne qui souhaitait dans un premier temps faire des consultations une fois par semaine. Nous allons proposer à la diététicienne de faire

une permanence une fois par semaine à la MSAP.

- **Projet éolien** : l'enquête auprès des habitants et les communes environnantes a débuté. Nous avons reçu aujourd'hui un premier compte rendu. Les premiers ressentis sont bons. Madame Christine BENARD demande si un habitant peut les contacter directement. Monsieur le maire l'informe que c'est le cabinet qui choisit au hasard. A l'issue de cette enquête un rapport nous sera présenté.
- **GRDF** : le déploiement des compteurs « GASPARD » aura lieu sur notre commune pour 2021.
- **Course du cœur** : nous accueillons une étape de la course du cœur. C'est une course effectuée en relais pour promouvoir le don d'organes. Une conférence aura lieu à 18h30 à la salle des fêtes puis à 19h30 un spectacle sera offert aux enfants. Des animations seront présentes sous la « Halle » en attendant l'arrivée des coureurs à 21h. Nous comptons sur votre présence.
- **Aménagement du « GACOIN »** : nous avons reçu une demande d'un aménageur pour la zone du GACOIN (terrains des conjoints GAMARD). Nous avons une possibilité grâce à notre PLU, de rendre cette zone constructible. Dans ce cadre-là, nous pourrions proposer à l'office notarial de s'installer à cet endroit. Madame FERREIRA DE LIMA Isabelle demande si cela va être des ventes individuelles ou s'il y aura un lotissement. Monsieur le maire l'informe que cela dépendra du projet de l'aménageur. Nous avons aujourd'hui comme obligation d'amener les réseaux à la limite du terrain. On peut penser que de nouvelles familles s'installeront et que cela permette de pérenniser nos écoles.
- Monsieur le maire annonce qu'une réunion aura lieu le 25 avril pour la mutuelle santé communale. Nous distribuerons des flyers d'invitation.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous sommes bénéficiaires d'une donation d'une habitante de Seignelay. Pour rappel, Monsieur et Madame MICHOT nous avez fait une donation de la maison en contrepartie, nous devons entretenir son terrain et emmener Madame MICHOT une fois par semaine faire ses courses. Ce que nous avons fait et lorsqu'elle est partie en maison de retraite elle nous a fait don de la maison que nous avons vendue. Le notaire nous a informé fin 2017 que Madame MICHOT avait également fait don de ses avoirs à la commune.
- **Conseil communautaire** : les impôts communautaires vont encore augmenter de 16 %. Sur cette décision les représentants de notre commune ont quitté la séance. Pour rappel nous avons déjà été augmenté de 50 % l'an dernier du fait du non lissage en sachant que nous terminons avec presque 1 million d'excédent sur le budget 2017. Il n'y a aucun dialogue. Nous nous demandons si nous allons rester au sein de cette communauté de communes car il n'y a aucune évolution positive en vue.
- **Lundi de pâques** : la chasse aux œufs de pâques aura lieu le 02 avril à 11h. Nous comptons sur votre présence pour cacher les œufs.
- **Rythmes scolaires** : nous venons de recevoir de l'inspection académique la réponse officielle de notre passage aux 4 jours pour la rentrée prochaine. Nous allons travailler sur les horaires, les activités à proposer

Questions diverses :

- Madame Sylvia TISON demande si la commune est propriétaire de bois pour l'affouage. Monsieur le maire l'informe que régulièrement il est interrogé sur ce sujet mais que nous n'avons pas de bois.
- Madame Christine BENARD demande si l'étude concernant les chemins communaux est lancée. Madame Céline CHANCY l'informe que nous devons effectivement travailler sur les chemins communaux mais pour le moment nous ne retrouvons pas le registre des chemins ruraux. Des recherches sont en cours et si nous ne trouvons rien, nous serons obligés de prendre un géomètre afin de répertorier les chemins.
- Pour le 11 novembre 2018 (centenaire de la grande guerre) nous avons pensé faire une exposition avec des prestataires extérieurs, mais avec tous les documents que nous avons retrouvés, nous allons pouvoir faire une exposition sur la commune de Seignelay. Une demande sera quand même effectuée auprès des habitants qui posséderaient des documents, des objets de l'époque de bien vouloir nous les prêter. La communication sera faite pour le prochain bulletin municipal.
- Madame Sabrina CHAUVET demande s'il serait possible de solliciter un commerçant pour un point relais. Monsieur le maire l'informe que le point relais colis demande énormément de travail et de place et que cela n'est pas assez rémunéré.
- Madame Christine FOURIER fait part au conseil municipal que des dégradations ont eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi sur un véhicule stationné le long des contre allées. Pourrions-nous installer la caméra ? monsieur le maire fera le nécessaire.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h50

La Secrétaire,

Le maire,
Thierry CORNIOT

Les membres,